

Le Directeur Général

Paris, le 27 février 2017,

M. Marc JOULAUD
Député européen
Parlement européen
Bât. Altiero Spinelli
13E209
60, rue Wiertz / Wiertzstraat
60
B-1047 Bruxelles/Brussel

Monsieur le Député européen,

Le Parlement européen a récemment débuté l'examen de la réforme de la directive 2001/29/CE sur le droit d'auteur dans la société d'information pour laquelle vous avez été nommé rapporteur au sein de la Commission Culture.

Face à tous ceux qui, au sein de la Commission comme du Parlement européen, se sont déjà prononcés pour un recul sévère des droits des auteurs afin de favoriser l'émergence d'un marché unique numérique sans frontières, nous attendions une mobilisation efficace des responsables politiques français pour conforter notre modèle et améliorer la situation et la rémunération des auteurs.

Vous comprendrez que nous avons pris connaissance avec beaucoup de déception et d'incompréhension du rapport que vous avez récemment remis.

Nous n'avons d'ailleurs pas en mémoire d'autres exemples de rapports rédigés par un député français au sein d'une Commission Culture dont l'ambition est souvent de soutenir les créateurs et qui se seraient livrés à une telle remise en cause du droit d'auteur.

Entre la reconnaissance de trois nouvelles exceptions au droit d'auteur, bien au-delà même de ce que proposait le texte de la Commission européenne, et le refus d'instaurer un droit à rémunération proportionnelle inaliénable pour les auteurs européens, vous prenez le risque d'affaiblir le droit d'auteur tout en empêchant une amélioration significative de la situation de bien des auteurs.

Nous comprenons d'autant moins ce positionnement qu'il est à rebours des combats largement menés par votre famille politique en faveur du droit d'auteur, celui de vos collègues au Parlement européen comme à l'Assemblée nationale ou au Sénat comme celui de Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy dont les présidences ont toujours été marquées par un souci de protéger la propriété intellectuelle.

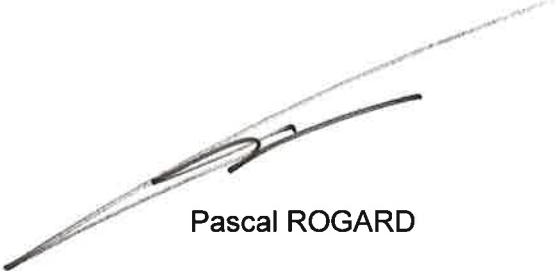
Le Directeur Général

C'est plus largement à la continuité de la politique française que vous vous attaquez puisque, depuis des nombreuses années, quelles que soient les majorités politiques en place, il y avait un engagement pérenne de soutenir le droit d'auteur et d'éviter son démantèlement.

La responsabilité que vous prenez avec ce rapport est ainsi de nature à affaiblir la position assumée par les pouvoirs publics français et de créer une division dont bénéficieront ceux qui se livrent aujourd'hui à un lobbying intense en Europe pour éviter toute régulation et se défaire des règles sur le droit d'auteur.

Nous regrettons profondément cette orientation qui peut aboutir à restreindre l'effectivité du droit d'auteur et qui suscite chez les auteurs comme auprès des professionnels de la création et de la culture une large contestation.

En espérant que votre rapport pourra largement évoluer afin de consolider le droit d'auteur et de permettre des avancées solides en faveur du droit à une juste rémunération pour les auteurs, je vous prie de croire, Monsieur le Député européen, en l'assurance de ma considération distinguée.



Pascal ROGARD